



**Neuvième Conférence ministérielle
« Un environnement pour l'Europe »**

Nicosie, 5-7 octobre 2022

**Rapport de la neuvième Conférence ministérielle
« Un environnement pour l'Europe »**



NATIONS UNIES



Commission économique pour l'Europe**Neuvième Conférence ministérielle
« Un environnement pour l'Europe »**

Nicosie, 5-7 octobre 2022

**Rapport de la neuvième Conférence ministérielle
« Un environnement pour l'Europe »****I. Introduction**

1. La neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » s'est tenue à Nicosie, du 5 au 7 octobre 2022.

A. Participation

2. Des représentants des 42 États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ci-après ont participé à la Conférence : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monténégro, Ouzbékistan, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchéquie et Ukraine.

3. Des représentants des 10 États non membres de la CEE ci-après ont participé à la Conférence : Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Liban, Maroc, Oman, Qatar et Tunisie. Des représentants de l'État de Palestine y ont également participé.

4. Des représentants des entités des Nations Unies ci-après ont participé à la Conférence : CEE, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Organisation mondiale du tourisme (OMT) et Organisation mondiale de la Santé (OMS).

5. Des représentants du Centre pour l'environnement et le développement pour la région arabe et l'Europe, du Conseil de l'Europe, du réseau Global Education Network Europe, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau de l'Asie centrale et de l'Union pour la Méditerranée étaient également présents.

6. Des représentants de l'Union européenne, notamment de la Commission européenne et de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), ont également participé à la Conférence.

7. Des représentants des centres régionaux pour l'environnement du Caucase et de l'Asie centrale ont également participé à la Conférence.



8. Des représentants d'institutions financières, dont la Banque européenne d'investissement et la Banque mondiale, ont également participé à la Conférence.
9. Un grand nombre d'autres organisations et de grands groupes, parmi lesquels des universités, des entreprises, des autorités locales et des organisations non gouvernementales (ONG), étaient également représentés.
10. La CEE a assuré le secrétariat de la Conférence.

B. Questions d'organisation¹

11. Tous les documents relatifs à la Conférence ont été publiés sur le site Web qui lui est consacré² et aucun ne l'a été en version papier.
12. L'ECO-Forum européen a organisé et coordonné la participation des représentants d'ONG. Les partenaires du processus « Un environnement pour l'Europe » ont organisé une quarantaine de manifestations parallèles sur des questions liées aux thèmes de la Conférence. En outre, un espace d'exposition a été mis à la disposition de plusieurs organisations et partenaires, qui y ont installé leurs stands.
13. Pendant la cérémonie d'ouverture, un court spectacle illustrant la coexistence de l'ancien et du nouveau et le cycle du renouvellement de la nature mis à l'honneur dans les coutumes et les légendes anciennes a montré l'importance de l'eau et des cérémonies des peuples de la Terre.
14. Dans l'allocution de bienvenue qu'il a prononcée en ouverture de la Conférence, le Président de la République de Chypre, Nicos Anastasiades, a souligné l'importance de la Conférence pour le développement durable en Europe et a fait observer que c'était la première fois qu'une manifestation d'une telle ampleur avait lieu dans la région méditerranéenne. Plusieurs grands défis ont été abordés dans le cadre des thèmes choisis pour la Conférence. Il a été souligné que le développement des infrastructures devrait aller dans le sens des objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le deuxième thème de la Conférence était l'économie circulaire dans le tourisme, secteur qu'il importait de développer en réduisant autant que possible ses incidences sur l'environnement par une diminution de la consommation d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et du volume de déchets produits. Les participants ont également abordé un autre sujet de la plus haute importance : l'éducation au service du développement durable. Il incombait à l'humanité tout entière d'œuvrer en faveur du développement durable afin de répondre aux besoins de la jeune génération en lui permettant de mener une existence prospère sur la planète, en harmonie avec la nature. Le Président de la République de Chypre a dit espérer que les délibérations qui auraient lieu pendant la Conférence et la déclaration qui serait adoptée à son issue guideraient les politiques et les activités menées aux niveaux national, régional et international.
15. La Secrétaire exécutive de la CEE a souligné que le processus « Un environnement pour l'Europe » offrait un cadre important permettant de resserrer la coopération régionale sur les questions environnementales et avait donné des résultats notables, tels que le Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement de la CEE, le Programme d'études de la performance environnementale, la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable, plusieurs accords multilatéraux régionaux sur l'environnement, l'Action de Batumi pour un air plus pur et l'Initiative de Batumi pour une économie verte. Hélas, la guerre en Ukraine mettait à l'épreuve les mécanismes de coopération régionale comme le processus « Un environnement pour l'Europe ». Se posait alors la difficile question de savoir si la région pourrait atteindre ses objectifs communs, qu'ils soient mondiaux ou

¹ Les Coprésidents de la Conférence rendent compte des débats et de leurs conclusions dans un résumé de la Conférence (ECE/NICOSIA.CONF/2022/2/Add.3) et un résumé de la réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement (ECE/NICOSIA.CONF/2022/2/Add.4). Afin d'éviter toute redondance, le présent rapport ne contient qu'un exposé succinct des séances de la Conférence.

² On y trouve notamment la liste des participants, les présentations, les discours d'ouverture et les interventions. Voir <https://unece.org/info/Environmental-Policy/Committee-on-Environmental-Policy/events/368999>.

régionaux, sectoriels ou transversaux. La Conférence de Nicosie et le processus « Un environnement pour l'Europe » pouvaient apporter des réponses en rassemblant les populations et les pays.

16. Dans son discours de bienvenue, la Directrice exécutive adjointe par intérim du PNUE a évoqué l'école philosophique stoïcienne, fondée sur la conviction que la nature était essentielle et qu'il importait de mener une vie plus simple et plus vertueuse. Les profonds changements socioéconomiques et politiques survenus dans la région paneuropéenne exerçaient une pression considérable sur l'environnement. La surpêche, la déforestation et l'augmentation des niveaux de pollution et de déchets qui en résultaient mettaient en péril la santé et le bien-être des habitants de la région. En guise de conclusion, l'intervenante a dit que l'application des principes de l'économie circulaire et de solutions fondées sur la nature pouvait transformer les secteurs à l'origine de la plupart de ces préjudices, notamment ceux des infrastructures et du tourisme.

17. Une représentante de la jeunesse a parlé d'un accident qui, trois ans auparavant, avait changé le cours de sa vie en la contraignant à se déplacer en fauteuil roulant. Des choses simples qu'elle tenait jusqu'alors pour acquises étaient désormais hors de sa portée. Cet accident avait changé sa façon de voir les choses et sa vision de la vie et de ce qui était vraiment important. Les modes de vie modernes et la pression qu'ils exerçaient sur l'environnement étaient dévastateurs pour la planète et nous étions tous quotidiennement témoins des bouleversements provoqués par les changements climatiques, par exemple. La responsabilité de sauver la planète incombait à chacun d'entre nous, à titre individuel, et il fallait impérativement prendre des mesures plus décisives et courageuses.

18. Les participants ont adopté l'ordre du jour de la Conférence (ECE/NICOSIA.CONF/2022/1).

II. De Dobris à Nicosie : trente ans de coopération environnementale dans la région paneuropéenne

A. Mise en place d'un système paneuropéen de partage d'informations sur l'environnement

19. La Présidente de la session a invité les participants à se reporter au rapport final sur l'établissement du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) (ECE/NICOSIA.CONF/2022/8).

20. La Directrice par intérim du Bureau européen du PNUE, qui animait les débats, a souligné que depuis pas moins de dix ans, la CEE, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et le PNUE coopéraient de manière fructueuse avec les pays concernés à l'établissement du SEIS en Europe et en Asie centrale, qui avait vocation à éclairer l'élaboration des politiques. Elle a ensuite invité la Présidente du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement à présenter les résultats de la mise en place du SEIS, et a prié un représentant de l'AEE de parler des activités qu'il était prévu de mener pour tirer parti de ce dispositif.

21. La Présidente du Groupe de travail a présenté brièvement l'historique du SEIS, ses principes et ses piliers, ainsi que les principales conclusions du rapport final sur l'établissement du SEIS en Europe et en Asie centrale. Elle a souligné que les pays concernés publiaient régulièrement des informations relatives à 85 % des 22 groupes de données du SEIS et que des informations sur 72 % d'entre eux étaient facilement accessibles aux utilisateurs sur des plateformes en ligne nationales. Dans l'ensemble, la mise en place du SEIS en Europe et en Asie centrale avait été couronnée de succès et, au cours de la décennie précédente, tous les États membres avaient plus ou moins progressé dans la création d'un système national et dans la mise à disposition en ligne d'informations sur l'environnement. La Présidente du Groupe de travail a également souligné que les systèmes variaient par leur format, la régularité de leur mise à jour et leur contenu, et qu'il restait des lacunes à combler, notamment celles que la septième évaluation paneuropéenne de l'environnement avaient révélées en ce qui concernait

la mesure des progrès accomplis dans la réalisation d'objectifs³ relatifs, entre autres, à des thèmes émergents comme l'économie circulaire et l'infrastructure durable.

22. Le représentant de l'AEE a souligné qu'il importait de définir un cadre de référence et des modalités d'évaluation environnementale cohérents pour l'ensemble de la région européenne. Il a évoqué les cinq rapports d'évaluation paneuropéenne établis sous la direction de l'AEE par le passé⁴. Il a souligné que l'accès libre, aisé et structuré aux données était l'un des principaux facteurs déterminant l'utilisation et l'impact des informations relatives à l'environnement, la qualité des indicateurs et des évaluations et le bien-fondé des décisions à tous les niveaux. Il a également mis en avant l'étroite coopération et les synergies établies avec divers partenaires internationaux, au premier rang desquels figuraient la CEE et le PNUE, soulignant que cette collaboration contribuait à l'application de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et permettait aux pays de la région paneuropéenne de mieux s'acquitter de leurs obligations en matière de communication de l'information.

23. Concernant les futurs besoins et la voie à suivre, le représentant de l'AEE a évoqué l'objectif ambitieux de mettre en œuvre le pacte vert pour l'Europe et les initiatives que celui-ci prévoyait, ainsi que la stratégie numérique pour l'Europe, qui s'appuyaient l'un et l'autre sur la stratégie globale de l'Union européenne en matière de données. Il a ensuite fait observer que le volume croissant et la diversification des données nécessitaient la mise au point et l'utilisation de nouvelles méthodes et technologies, telles que les mégadonnées et l'intelligence artificielle, facilitées par une infrastructure informatique modernisée fondée sur l'informatique en nuage et l'informatique de périphérie. L'objectif était de gérer et de partager les informations sur l'environnement dans un cadre ouvert et accessible. Le programme Copernicus de l'Union européenne a été cité comme exemple à cet égard. En outre, dans le cadre de sa stratégie actuelle pour la période allant jusqu'à 2030, l'AEE adoptait une approche systémique fondée sur l'interaction et la complémentarité étroites des priorités thématiques, de la transformation numérique, de l'accès aux données sur l'environnement et aux informations connexes et de la coopération dans l'ensemble des objectifs stratégiques clés. Le représentant de l'AEE a mis l'accent sur les objectifs stratégiques de l'Agence consistant à exploiter pleinement le potentiel offert par les technologies de données et la transition numérique. Ces objectifs étaient conformes aux principes du SEIS et à l'esprit des activités que l'AEE avait menées par le passé en collaboration avec la CEE et le PNUE.

B. Passage de relais de Dobris à Nicosie par tous les hôtes de la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »

24. La Ministre tchèque de l'environnement a fait observer que le processus « Un environnement pour l'Europe » avait vu le jour trente ans auparavant. Organisée dans le château de Dobris (ex-Tchécoslovaquie) du 21 au 23 juin 1991, pendant une période de bouleversements géopolitiques, la première conférence « Un environnement pour l'Europe » avait pour objectif ambitieux de rapprocher l'Est et l'Ouest et s'articulait autour de trois axes : institutionnel, programmatique et éthique. Trente ans après, ce processus avait donné de très bons résultats sous forme d'initiatives et de stratégies en tout genre, d'évaluations ou encore d'accords contraignants. La Ministre tchèque de l'environnement a en outre fait observer que le processus « Un environnement pour l'Europe » s'adaptait aux nouveaux défis.

25. La représentante de l'ECO-Forum européen a souligné avec préoccupation que les aspirations actuelles au développement économique en Europe, à savoir l'intégration économique, le libre-échange et la création du marché unique et de l'Espace économique européen, risquaient de détériorer davantage l'environnement. Les pays d'Europe devraient faire preuve de volonté en joignant l'acte à la parole. L'accès du public à l'information et à la prise de décisions sur les questions environnementales demeurait insuffisant, en particulier

³ Commission économique pour l'Europe (CEE)/Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), *L'environnement en Europe : La septième évaluation paneuropéenne de l'environnement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.22.II.E.15).

⁴ Voir https://unece.org/pan-european-environmental-assessment#accordion_1.

dans les pays d'Europe centrale et orientale. Par ailleurs, les pays européens devraient interdire les exportations de déchets dangereux vers des pays non membres de l'Union européenne, améliorer l'efficacité énergétique, instaurer un moratoire sur l'exploitation des centrales nucléaires, réévaluer l'importance accordée à la nature et transformer les systèmes éducatifs.

26. Le Secrétaire d'État du Ministère slovaque de l'environnement a indiqué que la Conférence de Dobris avait abouti à la création de l'AEE, qui avait à son tour mis en place de nouveaux mécanismes de surveillance, notamment un système européen d'information et de surveillance, et procédait régulièrement à des évaluations environnementales globales concernant la région paneuropéenne. Toutefois, la nature continuait de se détériorer en Europe en raison de politiques mal pensées dans des domaines comme la construction d'autoroutes, l'exploitation de centrales électriques, les industries extractives et le tourisme commercial. Malgré les efforts de l'Union européenne, la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes se poursuivaient.

27. La Secrétaire d'État suisse à l'environnement a déclaré que la Suisse avait toujours soutenu fermement le processus « Un environnement pour l'Europe ». En effet, ce pays avait accueilli à Lucerne, du 28 au 30 avril 1993, la deuxième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », au cours de laquelle les éléments d'un programme écologique à long terme pour l'Europe avaient été approuvés en vue d'établir des normes communes exigeantes. C'est ainsi qu'étaient nés des programmes et des instruments juridiques, notamment les études nationales de la performance environnementale et les rapports paneuropéens d'évaluation environnementale, et que la consultation du public sur ces questions avait commencé. En outre, les participants à la Conférence de Lucerne avaient approuvé le Programme d'action pour l'environnement en Europe centrale et en Europe orientale, qui s'était progressivement élargi aux pays du Caucase et d'Asie centrale.

28. Le Coprésident du Groupe d'action GREEN de l'OCDE a déclaré que celui-ci était une plateforme de coopération unique pour les pays de l'OCDE, les partenaires de coopération pour le développement et les pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale. Le Groupe d'action offrait un cadre permettant d'élaborer et d'exécuter des politiques visant à améliorer la qualité de l'environnement et le bien-être social, tout en créant des perspectives de forte croissance économique et d'emploi décent dans la région. Il avait obtenu bon nombre de résultats très concrets sur le terrain, notamment l'élaboration de stratégies et de politiques ambitieuses en matière d'environnement et d'économie verte et la modernisation des instruments réglementaires et économiques aux fins d'une gestion de l'environnement plus efficace et efficiente. Enfin, le Groupe de travail avait renforcé la capacité des institutions de la région à réduire les risques environnementaux et à mobiliser des fonds en vue d'investissements verts.

29. La Ministre bulgare de l'environnement et de l'eau a déclaré que les ministres réunis à la troisième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Sofia, 23-25 octobre 1995) avaient souligné l'urgente nécessité de tenir davantage compte des questions environnementales dans toutes les politiques sectorielles pour assurer une croissance économique respectueuse des principes du développement durable.

30. La Vice-Ministre lituanienne de l'environnement, s'exprimant au nom du Bureau de la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus, a souligné l'importance de cette convention adoptée à la quatrième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », qui s'était tenue à Aarhus (Danemark), du 23 au 25 juin 1998. Les liens existant entre les droits environnementaux et les droits de l'homme, la responsabilité des pouvoirs publics et la protection de l'environnement étaient mis en avant dans la Convention d'Aarhus, selon laquelle le développement durable n'était possible qu'avec la participation de toutes les parties prenantes.

31. Le Ministre ukrainien de la protection de l'environnement et des ressources naturelles a souligné que trois accords multilatéraux sur l'environnement avaient été adoptés et ouverts à la signature à la cinquième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Kiev, 21-23 mai 2003) : le Protocole à la Convention d'Aarhus sur les registres des rejets et transferts de polluants, le Protocole à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, relatif à l'évaluation stratégique environnementale (Convention d'Espoo) et le Protocole sur la responsabilité civile et

l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières, se rapportant à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) et à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels). L'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie avait lourdement endommagé les infrastructures et les écosystèmes ukrainiens mais, malgré ces calamités, le pays continuait d'honorer ses engagements au titre des accords environnementaux applicables et d'élaborer et d'approuver des lois nationales, notamment une loi sur le registre des rejets et transferts de polluants.

32. Le Secrétaire général adjoint du Ministère estonien de l'environnement a souligné l'importance du Protocole à la Convention d'Espoo, relatif à l'évaluation stratégique environnementale. Ce Protocole se révélait être un traité international précieux garantissant la prise en compte des questions environnementales, y compris sanitaires, dès les premiers stades de l'élaboration des plans et des programmes. Un niveau élevé de protection de l'environnement était ainsi assuré, notamment par la mise en place d'infrastructures durables.

33. La Secrétaire d'État du Ministère serbe de la protection de l'environnement a souligné que le processus « Un environnement pour l'Europe » jouait un rôle majeur dans la région et avait abouti à l'adoption de plusieurs instruments relatifs à l'environnement. Ce processus constituait en outre un pilier environnemental du développement durable dans la région et permettait de recenser et de relever les nouveaux défis en matière d'environnement. L'intervenante a exhorté les pays à tenir compte des questions environnementales dans toutes les politiques sectorielles afin de garantir une croissance économique fondée sur les principes du développement durable.

34. La Vice-Ministre kazakhstanaise de l'écologie et des ressources naturelles a déclaré que le Kazakhstan avait accueilli la septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Astana, 21-23 septembre 2011), axée sur deux thèmes : l'économie verte et la préservation des écosystèmes liés à l'eau. Elle a également déclaré que l'économie verte restait un outil essentiel pour reconstruire en mieux dans un esprit plus écologique. Le Kazakhstan avait lancé le Programme de partenariat pour une « passerelle verte », qui visait à unir les efforts des pays en transition pour parvenir à une croissance verte grâce à l'échange d'informations et à des partenariats.

35. La Vice-Ministre géorgienne de la protection de l'environnement et de l'agriculture a fait observer que chacune des conférences ministérielles « Un environnement pour l'Europe » se distinguait par son orientation thématique unique. Ce constat valait également pour la huitième Conférence ministérielle, qui s'était tenue à Batumi (Géorgie) du 8 au 10 juin 2016 sur les deux thèmes suivants : « Pour une économie plus respectueuse de l'environnement dans la région paneuropéenne » et « Améliorer la qualité de l'air pour un environnement plus sain et une meilleure santé ». Deux initiatives avaient également été lancées avec succès dans le cadre de cette conférence : l'Action de Batumi pour un air plus pur et l'Initiative de Batumi pour une économie verte. Au cours des six années qui avaient suivi, les États membres s'étaient résolument employés à résoudre les problèmes de qualité de l'air et à promouvoir la protection de l'environnement.

III. L'environnement dans la région paneuropéenne : perspectives à l'horizon 2030 et au-delà

A. Évaluation paneuropéenne de l'environnement : messages clés destinés à orienter l'action menée en faveur de l'environnement jusqu'en 2030 et au-delà

36. La Présidente du Comité des politiques de l'environnement de la CEE a abordé le sujet de la septième évaluation paneuropéenne de l'environnement et en a présenté les principales conclusions, décrivant notamment la situation actuelle et les tendances dans la région. Elle a résumé les recommandations et les mesures que les États membres devraient prendre d'urgence pour renforcer la gouvernance environnementale. Le rapport d'évaluation

fondé sur des indicateurs portait sur la situation environnementale dans la région paneuropéenne et constituait une base pour l'amélioration des politiques environnementales, la mise en évidence des nouveaux problèmes et le renforcement du dialogue entre les décideurs et les scientifiques.

37. La Présidente du Comité des politiques de l'environnement a ensuite récapitulé les principales conclusions de l'évaluation, notamment le fait que les émissions de gaz à effet de serre et la production de déchets continuaient d'augmenter dans la région et qu'il fallait remédier de toute urgence au problème persistant de la dégradation des écosystèmes. Elle a également rendu brièvement compte des suggestions et des recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation, lesquelles consistaient en particulier à utiliser des solutions fondées sur la nature, à favoriser la participation aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement, à élaborer des politiques cohérentes, notamment en ce qui concernait les infrastructures et le tourisme durables et le passage à une économie circulaire dans l'ensemble de la chaîne de valeur de l'économie. Il était primordial d'utiliser des données et des indicateurs fiables, actualisés et comparables dans l'ensemble de la région, et nécessaire d'améliorer la base de connaissances, y compris sur les nouveaux thèmes.

38. La présentation de l'évaluation régionale paneuropéenne a été suivie d'une réunion-débat sur ses résultats, au cours de laquelle des représentants des Pays-Bas (intervention vidéo), de Chypre, de la Géorgie et de l'Ouzbékistan ont fait part des mesures et des initiatives que leurs pays avaient prises dans les domaines de la gestion des déchets et de l'économie circulaire, du tourisme durable et de l'économie circulaire, de la décarbonation et de la lutte contre les changements climatiques, ainsi que de l'inversion ou de la réduction de la perte de biodiversité.

39. S'agissant des conclusions de l'évaluation environnementale paneuropéenne, la Ministre de l'environnement des Pays-Bas (intervention vidéo) a souligné que la production de déchets continuait d'augmenter dans la région et que l'économie circulaire n'était pas seulement une bonne chose, mais également une nécessité absolue. Elle a évoqué des outils tels que la directive sur les plastiques à usage unique⁵ et l'introduction de la responsabilité élargie du producteur dans l'industrie textile aux Pays-Bas, qui visaient à favoriser la transition vers une économie circulaire.

40. Le Vice-Ministre chypriote du tourisme s'est fait l'écho des conclusions de l'évaluation et a souligné qu'il importait de prévenir la pollution marine en assurant une planification efficace et rationnelle de l'espace marin. Il a évoqué des initiatives chypriotes telles que les projets « Plastic Free Beach » (Des plages sans plastique) ou « Zero Waste Beach » (Des plages sans déchets), qui constituaient des exemples de bonnes pratiques susceptibles d'être reproduites dans d'autres pays.

41. La Vice-Ministre géorgienne de la protection de l'environnement et de l'agriculture a présenté la stratégie et les mesures que son pays avait adoptées pour décarboniser l'économie. Elle a souligné que la transformation du secteur de l'énergie et la hausse marquée de la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique constituaient des orientations stratégiques essentielles pour le pays. La Géorgie avait mis en place des exonérations fiscales pour les véhicules électriques et hybrides et adopté un plan d'action national en matière d'efficacité énergétique afin de soutenir la décarbonation et la réalisation des objectifs de développement durable.

42. Le Vice-Président du Comité d'État pour l'écologie et la protection de l'environnement de l'Ouzbékistan a présenté les activités menées dans son pays pour inverser ou réduire la perte de biodiversité et assurer une protection globale de l'environnement, domaine dans lequel une action s'imposait de toute urgence selon l'évaluation, ainsi que les objectifs ambitieux fixés en la matière. Il a notamment cité les mesures prises en faveur du boisement.

⁵ Directive (UE) 2019/904 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement, *Journal officiel de l'Union européenne*, L 155 (2019), p. 1 à 19.

43. La Présidente du Comité des politiques de l'environnement de la CEE a ensuite récapitulé les points abordés pendant la réunion-débat et rappelé aux participants que si tous les acteurs concernés étaient vraiment préoccupés et conscients de la situation actuelle et faisaient réellement preuve d'ambition, la région parviendrait à inverser la tendance à la dégradation de l'environnement et à préserver la nature et l'avenir de l'humanité.

44. La Présidente du Comité des politiques de l'environnement de la CEE a souligné la nécessité d'examiner régulièrement les questions relatives à l'environnement dans la région et a dit espérer que d'autres organisations et partenaires, y compris l'AEE, contribueraient à la prochaine évaluation environnementale paneuropéenne.

B. Amélioration de la performance environnementale dans la région et au-delà et lancement du quatrième cycle des études de la performance environnementale de la Commission économique pour l'Europe

45. Dans leur déclaration, les ministres ont rendu hommage au Programme d'études de la performance environnementale de la CEE, qui avait contribué à l'élaboration d'outils efficaces et pratiques ayant fait leurs preuves depuis plus d'un quart de siècle, et salué la contribution qu'il apportait à la réalisation et au suivi des objectifs de développement durable dans la région paneuropéenne.

46. Le Comité des politiques de l'environnement de la CEE avait adopté le document intitulé « Programme d'études de la performance environnementale de la Commission économique pour l'Europe : quatrième cycle d'études » (ECE/CEP/2020/6) à sa vingt-sixième session (Genève, 9-11 novembre 2020)⁶. Les ministres présents à la Conférence de Nicosie ont lancé ce cycle en l'approuvant tel qu'il était décrit dans le document ECE/NICOSIA.CONF/2022/12, et ont invité la CEE à l'exécuter et encouragé les pays à mener d'autres études et à envisager d'élaborer des plans d'application des recommandations. Les Gouvernements du Monténégro, de la République de Moldova et du Tadjikistan avaient demandé à la CEE de réaliser une quatrième étude de la performance environnementale de leur pays.

47. Le débat consacré aux études de la performance environnementale, qui s'est tenu pendant la Conférence, a débuté par la projection d'une vidéo illustrant les résultats tangibles de l'application des recommandations issues de ces études pour les pays qui en avaient fait l'objet⁷. Ensuite, le Président du Comité pour la protection de l'environnement, placé sous la direction du Gouvernement tadjik, et la Secrétaire d'État à l'environnement de la République de Moldova ont expliqué l'intérêt des études de la performance environnementale pour leur pays, et la Secrétaire d'État à l'environnement de la Suisse a souligné que l'échange de connaissances spécialisées et de données d'expérience au niveau international constituait un élément clef du programme d'études de la performance environnementale.

48. Le Président du Groupe d'experts sur les études de la performance environnementale (Estonie) a invité les représentants des pays ayant fait l'objet d'une de ces études ou répondant aux critères requis à cette fin, des pays donateurs (soutien financier et en nature) et des organisations internationales, ainsi que le Gouvernement chypriote en sa qualité d'hôte de la Conférence, à signer une affiche mettant en avant leurs réalisations⁸.

⁶ ECE/CEP/2020/2, par. 50 b).

⁷ ECE, « EPR Recommendations in action », 28 septembre 2022, disponible à l'adresse www.youtube.com/watch?v=ptxm-3dnLzo.

⁸ Pour prendre connaissance des interventions faites lors du lancement du quatrième cycle et consulter les photos prises à cette occasion, voir <https://unece.org/info/Environmental-Policy/events/368999>.

IV. Troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement⁹

49. Coprésidée par le Ministre chypriote de l'éducation, du sport et de la jeunesse et le Ministre chypriote de l'agriculture, du développement rural et de l'environnement, la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement s'est tenue dans le cadre de la Conférence de Nicosie avec l'objectif d'adopter un nouveau cadre régissant l'application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable à l'horizon 2030, l'accent étant mis sur le rôle particulier de l'éducation comme moyen de relever les défis sans précédent auxquels l'humanité faisait face.

50. À la fin de la séance, les Ministres et les chefs de délégation ont adopté le Cadre d'application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2030 (ECE/NICOSIA.CONF/2022/10) et le projet de déclaration ministérielle de Nicosie sur l'éducation en vue du développement durable (ECE/NICOSIA.CONF/2022/11), qui traçaient la voie à suivre pour la mise en application la Stratégie dans la région jusqu'en 2030.

V. Pour une économie plus verte dans la région paneuropéenne : œuvrer à la mise en place d'infrastructures durables

51. Une séance plénière sur le thème « Pour une économie plus verte dans la région paneuropéenne : œuvrer à la mise en place d'infrastructures durables », présidée par la Vice-Ministre géorgienne de la protection de l'environnement et de l'agriculture, a été organisée et suivie de deux tables rondes parallèles. Un document thématique établi par le Comité des politiques de l'environnement de la CEE avec l'aide de la CEE et du PNUE a été soumis à la Conférence pour faciliter les débats (ECE/NICOSIA.CONF/2022/4).

52. La Secrétaire d'État du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature, de la sûreté nucléaire et de la protection des consommateurs et la Directrice exécutive adjointe par intérim du PNUE ont prononcé des discours liminaires. Les représentants de la Tchèque (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), de la Commission européenne, de l'Ukraine, de Chypre, de la Macédoine du Nord, de la Finlande, de la Lituanie, de la Grèce, de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, de la Direction de l'environnement de l'OCDE, de l'Azerbaïdjan, de la République de Moldova, de l'Arménie et des États-Unis d'Amérique ont fait des déclarations¹⁰.

53. Les tables rondes parallèles s'inscrivaient également dans le thème « Pour une économie plus verte dans la région paneuropéenne : œuvrer à la mise en place d'infrastructures durables » et portaient sur les mêmes questions, définies d'un commun accord. La première table ronde était animée par la Vice-Ministre kazakhstanaise de l'écologie et des ressources naturelles et la Directrice adjointe de la Direction de l'environnement de l'OCDE. La seconde était animée par le Secrétaire d'État au Ministère slovène de l'environnement et de l'aménagement du territoire et le Chef de l'unité du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes chargée des infrastructures et du financement de la résilience.

54. Présentés par la Présidente lors de la Conférence, les principaux messages et les éléments jugés essentiels à l'avènement d'un tourisme durable figurent dans le résumé des Coprésidents de la Conférence.

⁹ Pour plus d'informations sur la réunion de haut niveau, voir le résumé des Coprésidents (ECE/NICOSIA.CONF/2022/2/Add.4).

¹⁰ Les représentants sont énumérés dans l'ordre dans lequel ils ont pris la parole.

VI. Appliquer les principes de l'économie circulaire au tourisme durable

55. Une séance plénière sur l'application des principes de l'économie circulaire au tourisme durable, présidée par la Ministre albanaise du tourisme et de l'environnement, a été organisée et suivie de deux tables rondes parallèles. Un document thématique établi par le Comité des politiques de l'environnement de la CEE avec l'aide de la CEE et du PNUE a été soumis à la Conférence pour faciliter les débats (ECE/NICOSIA.CONF/2022/5).

56. Le Secrétaire d'État du Ministère croate de l'économie et du développement durable et le Secrétaire général de l'OMT ont prononcé des discours liminaires (dans une vidéo préenregistrée pour le deuxième intervenant). Les représentants de la Suisse, de la Suède, de la Tchéquie (s'exprimant au nom de l'Union européenne), de la Bulgarie, de Chypre, de l'Ukraine, de l'Allemagne, de la Grèce, de l'Arménie et de l'ECO-Forum européen¹⁰ ont fait des déclarations.

57. Les tables rondes parallèles portaient sur les mêmes questions relatives à l'application des principes de l'économie circulaire au tourisme durable, définies d'un commun accord. La première table ronde était animée par le Directeur du réseau One Planet et membre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (PNUE) et par le Directeur du développement durable du tourisme à l'OMT. La seconde était animée par la Secrétaire générale du Ministère portugais de l'environnement et de l'action climatique et le Chef de la Section des activités opérationnelles et de l'examen de la Division de l'environnement (CEE).

58. Présentés par la Présidente lors de la Conférence, les principaux messages et les éléments jugés essentiels à l'avènement d'un tourisme durable figurent dans le résumé des Coprésidents de la Conférence.

59. La Conseillère principale de la Secrétaire exécutive et Cheffe du Groupe du développement durable et du genre de la CEE a présenté les principales suites données aux engagements pris dans le cadre de l'initiative « Action de Batumi pour un air plus pur ». Le rapport final sur la mise en œuvre de l'Action de Batumi pour un air plus pur (2016-2021) avait été établi par le Comité des politiques de l'environnement de la CEE et par le Bureau de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/NICOSIA.CONF/2022/7).

60. La Présidente du Comité des politiques de l'environnement de la CEE a présenté les progrès accomplis dans l'application de l'Initiative de Batumi pour une économie verte, notamment les nouveaux engagements soumis avant la Conférence ministérielle de Nicosie. Il était possible de soumettre d'autres engagements au titre de l'initiative jusqu'en 2030. Le rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte (2016-2021) avait été établi par le Comité des politiques de l'environnement de la CEE (ECE/NICOSIA.CONF/2022/6). Les documents d'information ci-après ont été soumis à la Conférence : List of possible green economy actions (Liste des mesures possibles en faveur de l'économie verte) (ECE/NICOSIA.CONF/2022/INF/4) ; Batumi Initiative on Green Economy: list of commitments by country and organization (Nicosia update) (Initiative de Batumi pour une économie verte : liste des engagements par pays et organisation (mise à jour à Nicosie)) (ECE/NICOSIA.CONF/2022/INF/5) ; Implementing the Pan-European Strategic Framework for Greening the Economy and the Batumi Initiative on Green Economy: Compilation of responses to the Survey on the implementation of BIG-E commitments (Application du Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement et de l'Initiative de Batumi pour une économie verte (BIG-E) : compilation des réponses à l'enquête sur la tenue des engagements souscrits dans le cadre de BIG-E) (ECE/NICOSIA.CONF/2022/INF/6).

61. Deux tables rondes parallèles portant sur des questions relatives à l'application des principes de l'économie circulaire au tourisme durable ont ensuite eu lieu. Elles étaient axées sur : a) la promotion du tourisme circulaire au niveau intergouvernemental ; b) la promotion du tourisme circulaire aux niveaux national et infranational ; c) la promotion du tourisme circulaire auprès des entreprises. La première table ronde était animée par le Directeur du réseau One Planet et membre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de

consommation et de production durables (PNUE) et par le Directeur du développement durable du tourisme à l'OMT. La seconde était animée par la Secrétaire générale du Ministère portugais de l'environnement et de l'action climatique et le Chef de la Section des activités opérationnelles et de l'examen de la CEE.

62. Au dernier jour de la Conférence, les présidents des deux séances thématiques ont présenté en séance plénière les principaux résultats des débats.

VII. Adoption des textes issus de la Conférence

63. Les Coprésidents de la Conférence ont présenté le projet de déclaration ministérielle soumis à la Conférence par le Comité des politiques de l'environnement. La Déclaration des ministres a été adoptée par acclamation (ECE/NICOSIA.CONF/2022/2/Add.1). Les représentants de la Commission européenne (s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres), de la Géorgie, de l'Ukraine, de l'ECO-Forum européen, de l'organisation Women Engage for a Common Future, de la Hongrie, de l'Organisation mondiale du mouvement scout (s'exprimant au nom des jeunes participants à la Conférence), des États-Unis d'Amérique, de l'État de Palestine, de la Grèce, de l'Égypte et de Chypre¹⁰ ont fait des déclarations.

VIII. Clôture de la Conférence

64. La Secrétaire exécutive de la CEE a prononcé une allocution finale. Les Coprésidents ont remercié les représentants pour leurs travaux fructueux et constructifs et se sont dits convaincus que les engagements souscrits seraient bénéfiques à l'environnement et contribueraient à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils ont clôturé la Conférence après avoir remercié les interprètes de leur travail.

65. Les responsables de la Conférence ont remercié la Commission des politiques de l'environnement du soin particulier qu'elle avait apporté à la préparation de cette manifestation. Ils ont également adressé leurs remerciements au secrétariat de la CEE pour l'organisation réussie de la Conférence et savaient particulièrement gré au Gouvernement chypriote d'avoir accueilli de la Conférence et fait preuve d'une chaleureuse hospitalité à l'égard de tous les représentants.
